

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°96-194 du 30 Mai 1996

portant nomination au Ministère de la
Défense Nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°95-48 du 20 Février 1995 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- SUR proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 Mai 1996 ;

DECRETE :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère de la Défense Nationale :

- Chef d'Etat-Major des Armées : Colonel Cadja GANDONOU
- Chef d'Etat-Major Adjoint des Armées : Colonel Marcellin SINSIN
- Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre : Colonel Félicien do SANTOS
- Chef d'Etat-Major Adjoint de l'Armée de Terre : Colonel Philippe GNAMOU

.../...

- Commandant des Forces Navales : Lieutenant Colonel Prosper KIANDO
- Commandant Adjoint des Forces Navales : Commandant Souleymane Marcos
- Directeur Général de la Gendarmerie Nationale : Colonel Jean N'DAH
- Directeur Général Adjoint de la Gendarmerie Nationale : Lieutenant Colonel Pancrace BRATHIER.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 30 Mai 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,



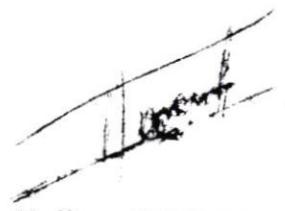
Maître Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République,
chargé de la Défense Nationale,



Sévérin ADJOVI

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM-MF-MDN 18 AUTRES
MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 DC/MIL
2 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 8
JORB 1.-